

DELIBERATION N° 2023.12.08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Olivier MORVAN, Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Fabienne MEPLON, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Judith TERNIER ayant donné procuration à Ludovic PROISY

Marie-Claire NAESSENS ayant donné procuration à Denise DUCROUX

Isabelle CANDELIER ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

Brigitte MAINGUET ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Maurice VANDEWALLE ayant donné procuration à Yves MARTIN

Était absent :

Théo VANENGELANDT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.12.08

CLASSE DE NEIGE 2024

Coût du voyage et montant du paiement échelonné

M. Le Maire rappelle que dans le cadre scolaire, l'équipe pédagogique du groupe scolaire Alain Decaux souhaite organiser des classes de neige avec nuitées pour les classes de M. VICHERY (CE2/CM1) et de Mme PETIT (CM1/CM2) soit 52 élèves au total.

Le financement de ce séjour est assuré principalement par la municipalité à laquelle s'ajoutent le plus souvent une aide de l'APE et/ou du groupe scolaire Alain Decaux et la contribution des familles.

M. Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 septembre dernier, il a été voté à l'unanimité une participation financière de 14 000 € et la possibilité **pour les familles, d'un paiement échelonné, de décembre 2023 à mars 2024 maximum, avec un premier versement de 50,00 € pour toutes les familles en décembre 2023 (en fonction du QF).**

Aujourd'hui nous connaissons le coût de ce voyage – 560 € TTC / élève (pour 48 élèves payants minimum et 2 enseignants gratuits – En-dessous de cet effectif, quel que soit le motif supplémentaire) + 6,50 € TTC / élève pour l'insigne ESF soit un coût total de 566,50 € TTC / élève

Ce prix comprend :

- le transport aller/retour en autocar Grand Tourisme 57 fauteuils
- L'hébergement en pension complète du lundi matin au vendredi soir
- Le recrutement et la rémunération de 4 animateurs Mer & Montagne dont 1 assistant sanitaire
- Les activités : 5 séances de 2h de ski alpin, randonnée raquettes, visite d'une chèvrerie, atelier menuiserie, veillée tourneur sur bois.
- Le matériel de ski et les remontées mécaniques sur 5 jours
- L'insigne ESF (6,50 €/élève)
- L'organisation du séjour
- La centralisation des frais médicaux et pharmaceutiques
- L'activation d'un blog à destination des parents
- Les réunions de préparation, d'information aux familles et de bilan
- Le Fil Rouge permanent avec votre groupe depuis les bureaux de Mer & Montagne
- L'adhésion à Mer & Montagne

M. Le Maire explique à l'assemblée qu'il faut, maintenant que nous connaissons le coût par élève, établir la participation financière des familles pour les versements de janvier, février et mars 2024.

- ✓ Coût total du voyage = 566,50 € x 52 élèves = 29 458 €
- ✓ Montant de la participation financière de la commune = 14 000 €
- ✓ **Contribution des familles : 15 458 € / 52 élèves = 297,27 € arrondis à 297,00 €**
- ✓ 1^{er} versement de décembre 2023 de 50,00 € = 247 €
- ✓ Possibilité pour les parents de faire 3 versements avant le départ du voyage = 247 € / 3 = 82,33 €

Le montant du dernier versement (mars 2024) peut-être variable en fonction du nombre de participants et des actions menées par le groupe scolaire Alain Decaux ou APE pour diminuer le coût du voyage.

Pour ce voyage, tous les participants (vendevillois et extérieurs) pourront exceptionnellement bénéficier de l'aide du CCAS accordée aux tranches de 1 à 5.

TARIFS 1^{er} VERSEMENT – demandé en décembre 2023

TRANCHE	Tranche 1 de 0 à 369 €	Tranche 2 de 370 à 499 €	Tranche 3 de 500 à 600 €	Tranche 4 de 601 à 700 €	Tranche 5 de 701 à 736 €	Tranche 6, 7, 8 de 737 à > 1 144 €
Aide du CCAS	45% du prix	40% du prix	30% du prix	20% du prix	20% du prix	Pas d'aide du CCAS
Tarifs	27,50 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €	50,00 €

TARIFS DES VERSEMENTS – de Janvier, Février et Mars 2024

TRANCHE	Tranche 1 de 0 à 369 €	Tranche 2 de 370 à 499 €	Tranche 3 de 500 à 600 €	Tranche 4 de 601 à 700 €	Tranche 5 de 701 à 736 €	Tranche 6, 7, 8 de 737 à > 1 144 €
Aide du CCAS	45% du prix	40% du prix	30% du prix	20% du prix	20% du prix	Pas d'aide du CCAS
Tarifs	45,28 €	49,40 €	57,63 €	65,86 €	65,86 €	82,33 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le tarif échelonné proposé pour la participation financière des familles au séjour de classe de neige 2024 en précisant que le versement de mars 2024 pourra être variable en fonction des actions menées par le groupe scolaire Alain

Envoyé en préfecture le 16/01/2024
Reçu en préfecture le 16/01/2024
Publié le
ID : 059-215906090-20231207-2023_12_08-DE

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tarif échelonné proposé ci-dessus aux familles dans le cadre de la participation financière des familles au séjour de classe de neige 2024 et **PRÉCISE** que le versement de mars 2024 pourra être variable en fonction des actions menées par le groupe scolaire Alain Decaux.

APPROUVE le coût du voyage de la classe de neige 2024 et les montant du paiement échelonné à l'**UNANIMITÉ**

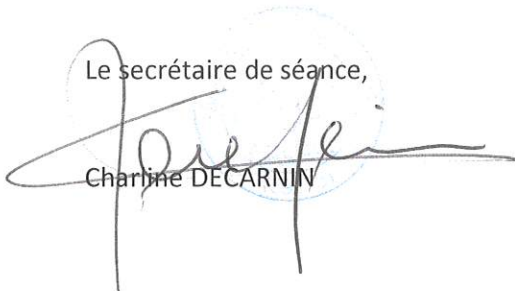
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 18 décembre 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20231207-2023_12_08-DE